



Le nouveau zonage en aires d'attraction des villes : une grille de lecture de la géographie des ménages

Les aires d'attraction des villes définissent l'étendue de leur influence sur les communes environnantes. Leurs pôles concentrent les habitants et les emplois, notamment ceux de cadres. Si les étudiants et les jeunes actifs, ainsi que les familles monoparentales, sont plus nombreux à résider au sein des pôles, les ménages plus âgés et les couples avec enfants vivent plus souvent dans les couronnes ou dans des communes hors attraction des villes. Dans le Grand Est, les pôles de Nancy, de Reims, de Strasbourg et de Metz, qui proposent de nombreuses formations post-bac, comptent une part importante de jeunes parmi leurs habitants. Les pôles regroupent davantage de personnes pauvres que les couronnes, en lien avec une forte implantation du parc locatif social, mais aussi de personnes aisées ayant les moyens financiers de s'y loger. Hors des grands pôles, la part de maisons est plus importante, les surfaces plus grandes et les prix immobiliers plus abordables, facilitant l'accès à la propriété.

Lola Lercari, Sophie Villaume, Insee

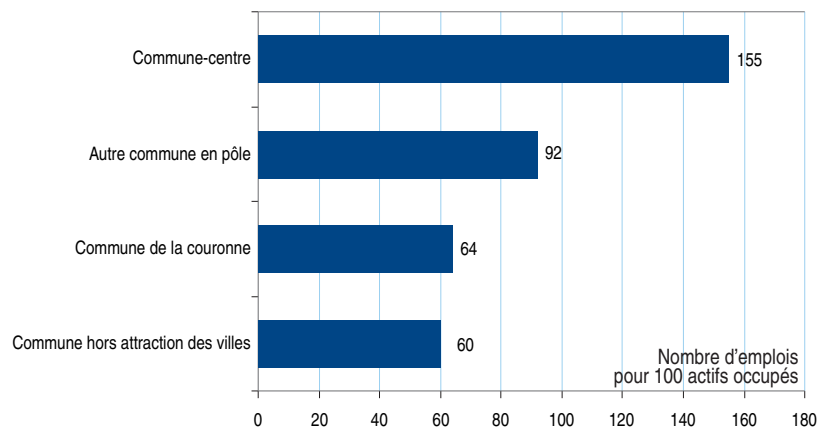
Le profil des ménages, catégorie socio-professionnelle, âge ou composition, varie selon le type de territoire. Cadres et professions intellectuelles supérieures par exemple privilégient les grandes aires quand les ouvriers sont davantage présents dans les petites et hors des pôles. Ces différences sont liées aux choix résidentiels faits par les ménages au cours de leur cycle de vie. La proximité du lieu de travail et les caractéristiques des logements influent fortement sur ces choix.

En outre, de nombreux emplois se situent dans les pôles des aires d'attraction des villes (*définitions*). Ces derniers comptent aussi plus d'appartements et de petites surfaces.

Le zonage en aires d'attraction des villes offre une grille de lecture particulièrement adaptée de ces phénomènes.

1 Les communes-centres concentrent les emplois

Taux de couverture de l'emploi par catégorie de commune



Note : dans les communes hors attraction des villes, il y a 60 emplois au lieu de travail pour 100 actifs occupés résidents. Champ : Grand Est, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire (emplois) et principale (actifs et population).

Les pôles, et plus encore les communes-centres, concentrent les emplois

Dans les pôles, la concentration des emplois est encore plus forte que celle des actifs. Dans le Grand Est, 57 % des emplois pour 40 % des actifs. Au sein des pôles, les communes-centres accentuent ce phénomène de concentration, en regroupant jusqu'à 80 % de ces emplois, soit presque la moitié des emplois de la région. Le taux de couverture atteint 155 emplois pour 100 actifs occupés (figure 1). Les entreprises bénéficient ainsi de la proximité des marchés, des clients et des fournisseurs.

La population active est, elle, plus dispersée que les emplois. Pour des raisons liées au coût et à la disponibilité des logements,

, l'attraction pour des biens plus grands ou l'accès à la propriété. Ainsi, il y a un peu moins d'emplois que d'actifs occupés résidents (92 pour 100) dans les autres communes des pôles, et cet écart est encore plus prononcé dans les couronnes et les communes hors attraction des villes, avec des taux de couverture de l'emploi respectifs de 64 et 60 emplois pour 100 actifs occupés.

Dans le Grand Est, la concentration de l'emploi dans les pôles est forte dans certaines aires de petite taille, telles que celles de Sarre-Union, de Villers-la-Montagne, de Dieuze, de Rouffach et de Nogent-sur-Seine ou encore dans les aires de Sarrebourg et de Sarreguemines, avec un taux de couverture supérieur à deux emplois pour

un actif occupé. D'autres sont au contraire plus résidentielles, comme Amnéville-Rombas ou Longwy. Dans les pôles des grandes aires (Strasbourg, Nancy, Reims, Mulhouse, Metz et Troyes), le taux de couverture de l'emploi varie de 130 à 145 emplois pour 100 actifs occupés.

Les cadres : 11 % de la population de l'aire de Strasbourg

Dans la région comme dans l'ensemble du territoire français, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les habitants augmente avec la taille de l'aire : cette catégorie constitue 9 % de la population de 15 ans ou plus résidant dans les aires de plus de 200 000 habitants de la région contre 4 % de celle des aires de moins de 50 000 habitants et des communes hors attraction des villes. Compte tenu de la forte concentration de leurs emplois dans les pôles (7 emplois sur 10), ils y résident plus souvent que dans les couronnes, à hauteur de deux points de pourcentage supplémentaires.

Les cadres sont en particulier surreprésentés dans l'aire de Strasbourg, où ils constituent 11 % de la population, ainsi que dans les aires de Metz, de Nancy, de Bâle - Saint-Louis et de Reims dans une moindre mesure (9 %) (figure 2).

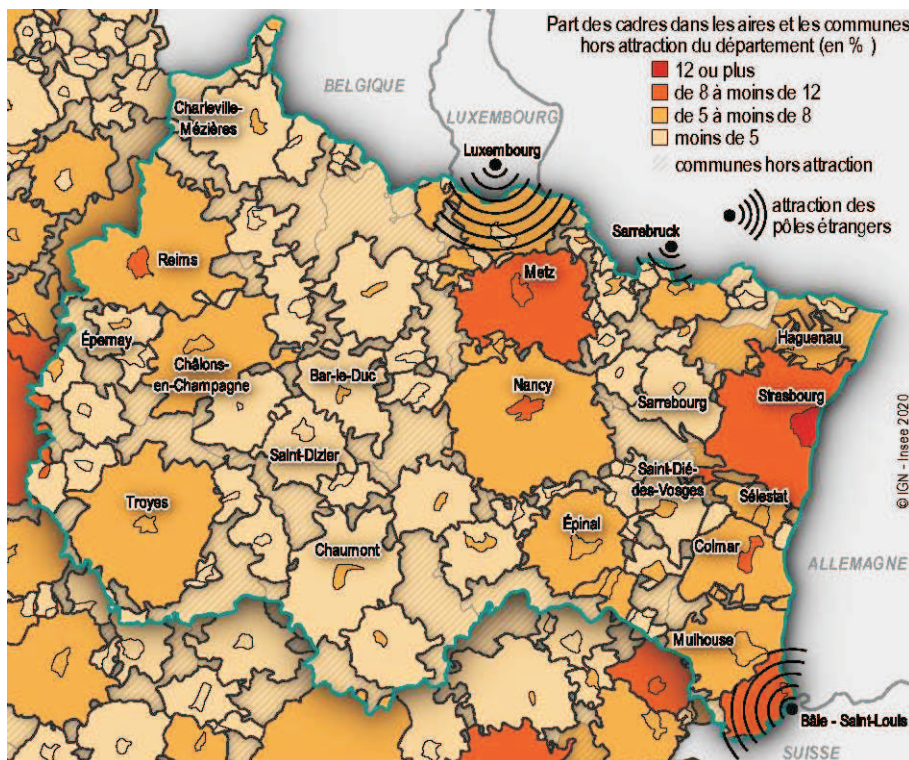
Comme à l'échelle nationale, les ouvriers sont davantage présents dans les petites aires et hors des pôles. Ils représentent 14 % de la population des pôles, 15 % et 19 % de celle des couronnes et des communes hors attraction. De même, les professions intermédiaires résident un peu moins souvent dans les pôles que dans les couronnes. Leur part dans la population décroît avec la taille de l'aire. Les employés habitent en revanche tout autant dans les petites aires que dans les grandes et dans toutes les catégories de communes.

Des logements de petite taille dans les pôles de Strasbourg et de Nancy

Les communes des pôles et des couronnes se distinguent aussi en termes d'habitats : la part de ménages vivant en maison individuelle est beaucoup plus faible dans les premières : 32 % contre 77 % dans les couronnes. Dans les communes hors attraction des villes, les maisons sont largement majoritaires (86 %). La part des maisons est toutefois plus élevée dans les aires les plus petites, où ce type d'habitat est prédominant, même dans les pôles (à hauteur de 55 % du parc de logements, figure 3). Dans les pôles de Strasbourg, de Metz, de Colmar, de Nancy, de Reims et de Mulhouse, la part des ménages vivant en maison est inférieure à 30 % (et à 20 % pour

2 Les cadres très présents dans les pôles de Strasbourg, de Metz et de Nancy

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi la population de 15 ans ou plus (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

3 Des conditions de logement plus favorables dans les couronnes et les communes hors attraction des villes

Part des ménages par taille d'aire et par catégorie de commune en fonction du type de bien occupé, de sa surface et du statut d'occupation (en %)

		En maison individuelle	Dans un bien de moins de 60 m ²	Dans un bien de plus de 120 m ²	Propriétaires
Aire de 200 000 habitants ou plus	Pôle	23	34	9	37
	Couronne	73	11	27	71
Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	Pôle	36	26	10	42
	Couronne	82	8	29	75
Aire de moins de 50 000 habitants	Pôle	55	18	14	50
	Couronne	87	6	29	77
Commune hors attraction des villes		86	8	31	76
Grand Est	Ensemble	58	18	20	59

Lecture : 87 % des ménages résidant dans la couronne des aires de moins de 50 000 habitants vivent dans une maison individuelle. Champ : ménages (résidences principales), Grand Est.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation principale.

les trois premiers). Dans la plupart des couronnes de l'ouest de la région en revanche, cette part dépasse 80 %.

Tous types de biens confondus, la part des ménages vivant dans un logement de plus de 120 m² est beaucoup plus faible dans les pôles que dans les couronnes et les communes hors attraction des villes (respectivement 10 %, 28 % et 31 %).

Dans les pôles, 29 % des résidences principales font moins de 60 m², contre 9 % et 8 % dans les couronnes et les communes hors attraction des villes. Cette part augmente avec la taille de l'aire. Dans les pôles des aires de Nancy, de Troyes, de Strasbourg, de Reims, de Metz et d'Épernay, elle dépasse les 30 % et atteint même 40 % pour Nancy. De plus, la part des ménages occupant un logement de moins de 30 m² est relativement importante dans les pôles des aires de plus de 200 000 habitants, à hauteur de 8 %, et atteint 10 et 11 % dans les pôles de Strasbourg et de Nancy.

Dans les pôles, la pression foncière est forte et les prix de l'immobilier souvent élevés. La part de ménages propriétaires y est nettement moins importante que dans les couronnes et les communes hors attraction des villes (respectivement 41 % contre 73 % et 76 %), et ces écarts augmentent avec la taille de l'aire. Au sein des pôles, elle est aussi plus élevée dans les autres communes que dans la commune-centre (52 % contre 36 % toutes tailles confondues).

Parmi les grandes aires de la région, c'est dans celle de Reims que la part des ménages propriétaires est la plus faible (44 %). Dans les aires de Strasbourg, de Metz, de Nancy et de Troyes, ils sont majoritaires. Ils le sont encore plus dans l'aire de Mulhouse, à hauteur de 58 %. En particulier, les ménages propriétaires sont mieux représentés dans le pôle de cette aire que dans ceux des cinq précédentes (47 % contre 31 à 37 %).

La part de ménages locataires d'un organisme HLM est nettement plus élevée dans les pôles que dans les couronnes et les communes hors attraction des villes (24 % contre 7 % et 4 %), en particulier dans l'ouest de la région. Dans les pôles des départements champardennais, plus d'un ménage sur trois est locataire du parc social, contre un sur cinq dans le reste de la région.

Dans les grandes aires, un quart des habitants sont des jeunes

Du fait notamment de la concentration des emplois et des établissements du supérieur, ainsi que des caractéristiques du parc de logements (logements plus petits, souvent proposés à la location), les jeunes sont plus nombreux dans les pôles, et ce d'autant plus que l'aire est grande. Ainsi, s'ils constituent 21 % de la population de plus de 15 ans des

pôles de la région, ils sont 24 % dans ceux des aires de plus de 200 000 habitants, contre 17 % dans les pôles des aires de moins de 50 000 habitants. Dans les couronnes et les communes hors attraction des villes, ils ne représentent plus que 15 % et 14 % de la population.

Si les 15-29 ans sont nombreux dans les grandes aires de la région, et notamment celles de Nancy, de Reims, de Strasbourg et de Metz, qui concentrent les principaux sites de formation de l'enseignement supérieur, c'est dans les aires de taille plus modestes (moins de 50 000 habitants) de Mourmelon-le-Grand et de Suippes qu'ils le sont le plus (à hauteur de 27 % de la population), en raison de la forte implantation militaire dans ces aires. C'est aussi le cas des aires d'Étain et de Bitche, où sont aussi situées des bases militaires.

Personnes seules et familles monoparentales dans les pôles

La moitié des personnes vivant seules dans la région résident dans un pôle,

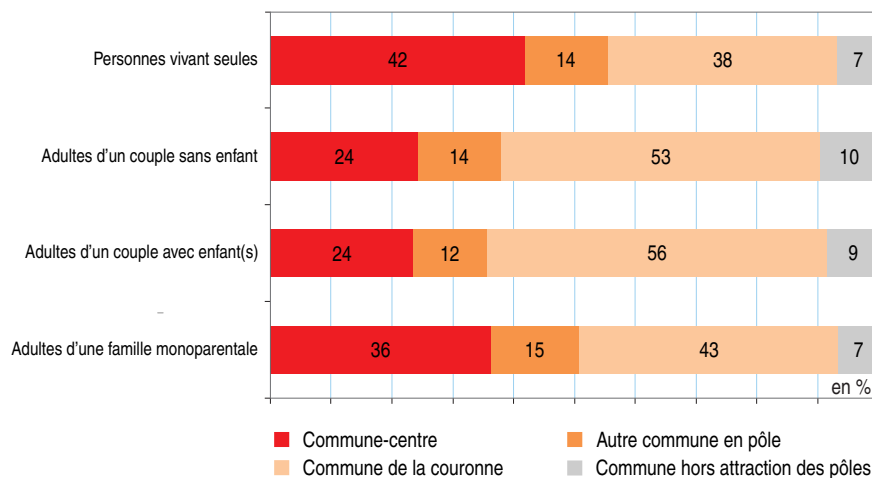
principalement dans les communes-centres. Cette proportion diminue avec l'âge : 66 % des habitants de la région âgés de 15 à 29 ans et vivant seuls résident dans une commune-centre, contre 34 % des plus de 60 ans. Ces derniers ont plus souvent quitté les pôles au cours de leur vie pour s'installer dans les couronnes (44 % d'entre eux).

Parmi les personnes en couple sans enfant, une sur deux vit dans les couronnes (figure 4), mais là aussi, la situation varie avec l'âge. Entre 15 et 29 ans, la moitié vivent dans un pôle, tandis qu'au-delà de cet âge, elles sont plus nombreuses à habiter dans les couronnes, et l'écart se creuse au fur-et-mesure que l'âge augmente. Après 45 ans, seule une personne en couple sans enfant sur trois vit dans un pôle.

Quel que soit leur âge, plus de la moitié des personnes en couple avec enfant résident dans les couronnes. Les familles monoparentales beaucoup plus fréquemment dans les pôles, en particulier dans les communes-centres (36 % d'entre elles), mais ce phénomène diminue avec l'âge, au profit des couronnes et des communes hors attraction des villes. Plus

4 Les couples avec ou sans enfant préfèrent les couronnes aux pôles

Répartition des adultes de 15 ans ou plus selon la catégorie de commune de résidence et le mode de cohabitation



Lecture : 38 % des adultes vivant seuls résident dans une commune de la couronne de l'aire d'attraction d'une ville.

Champ : Grand Est, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

5 Plus de personnes pauvres mais aussi de personnes aisées dans les grands pôles

Niveau de vie selon la taille de l'aire et la catégorie de commune (en %)

		Part des personnes vivant dans un ménage...					
		pauvre	modeste	médian	plutôt aisé	aisé	ensemble
Aire de 200 000 habitants ou plus	Pôle	21	27	16	26	10	100
	Couronne	9	22	19	38	13	100
Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	Pôle	20	29	17	25	7	100
	Couronne	10	26	22	35	8	100
Aire de moins de 50 000 habitants	Pôle	20	31	18	25	6	100
	Couronne	12	29	22	31	6	100
Commune hors attraction des villes		13	28	21	31	7	100
Grand Est		14	26	19	31	10	100

Lecture : dans les pôles des aires de 200 000 habitants ou plus, 21 % des personnes vivent dans un ménage pauvre.

Champ : Grand Est, ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

de 8 % de la population de plus de 15 ans sont des parents de famille monoparentale dans les pôles de Charmes, de Dieuze, de Pont-à-Mousson, de Sedan et de Troyes.

Deux fois plus de personnes pauvres dans les pôles

Quelle que soit la taille de l'aire, la part des personnes vivant dans un ménage pauvre est presque deux fois plus importante dans les pôles que dans les couronnes (figure 5), avec une forte implantation du parc locatif social dans les premiers. Ainsi, 20 % de la

population des pôles vit dans un ménage pauvre, contre 10 % de celle des couronnes.

Les membres des ménages modestes sont eux aussi un peu plus nombreux dans les pôles, mais les écarts sont bien moins prononcés. Les ménages médians, et surtout les ménages plutôt aisés, sont à l'inverse plus présents dans les couronnes. Ces derniers représentent 36 % de la population des couronnes, pour 26 % des habitants des pôles.

Enfin, la part des personnes vivant dans un ménage aisé paraît peu liée à la catégorie de commune, mais augmente avec la taille de

l'aire, en lien notamment avec la présence d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures. Elle atteint ainsi 12 % dans les aires de plus de 200 000 habitants, contre 6 % dans celles de moins de 50 000 habitants. Elle est notamment élevée dans les aires transfrontalières de Bâle-Saint-Louis (plus de 30 % de la population) et dans une moindre mesure, de Luxembourg (14 %). Elle l'est également dans l'aire de Villers-la-Montagne, près de la frontière luxembourgeoise (23 %), et dans celle de Blanc-Coteaux, au sud d'Épernay (16 %). ■

Définitions

Aire d'attraction d'une ville : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle de population et d'emploi et son aire d'influence mesurée par les déplacements domicile-travail (couronne). Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire.

Pôle de l'aire d'attraction d'une ville : les pôles sont des communes ou ensembles de communes contiguës offrant au moins 1 500 emplois et dont au moins la moitié de la population de chaque commune réside dans une tache urbaine (regroupement de carreaux contigus d'un kilomètre carré dont la densité dépasse 300 hab./km²) d'au moins 1 000 habitants.

Commune-centre : commune la plus peuplée du pôle de l'aire d'attraction d'une ville

Couronne de l'aire d'attraction d'une ville : ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle. Ce sont des communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent dans le pôle de l'aire et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle de niveau plus élevé d'une autre aire.

Commune hors attraction des villes : commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

Actifs occupés : personnes ayant un emploi (en France ou à l'étranger), comptabilisées au lieu de résidence.

Emplois : personnes résidant en France ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement, comptabilisées au lieu de travail. Il s'agit d'un emploi déclaratif et non de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) mesuré grâce à l'enquête Emploi.

Taux de couverture de l'emploi : rapport entre le nombre d'emplois (au lieu de travail) et le nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Les **ménages dits « pauvres »** sont ceux dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages, c'est-à-dire moins de 1 052 euros par unité de consommation et par mois en 2017. Les ménages dont le niveau de vie est compris entre 60 et 90 % du niveau de vie médian sont dits « **modestes** » (soit entre 1 052 et 1 578 euros par unité de consommation et par mois). Ceux dont le niveau de vie se situe entre 90 et 110 % du niveau de vie médian (soit entre 1 578 et 1 928 euros par unité de consommation et par mois) sont dits « **médians** ». Enfin, les ménages au niveau de vie compris respectivement entre 110 et 180 % (soit entre 1 928 et 3 155 euros par unité de consommation et par mois) et au-delà de 180 % (soit plus de 3 155 euros par unité de consommation et par mois) du niveau de vie médian sont dits « **plutôt aisés** » et « **aisés** ».

Sources

Le **recensement de la population** fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques, notamment la répartition par âge, selon le statut d'occupation, le mode de cohabitation et les conditions de logement. Il fournit également la commune de résidence et la commune du lieu de travail.

Le **dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (FilosoFi)** fournit un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés). Les données de cette étude sont issues du millésime 2017. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires. Il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Yves Calderini

Rédaction en chef
Jacques Marty

ISSN 2492-4547
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Audenaert D., De Bellefon M.-P., Pégaz-Blanc O., « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première* n° 1827.
- Pégaz-Blanc O., De Bellefon M.-P., Forest J., Warnod R., Eusebio P., « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.
- Lercari L., Villaume S., « Les aires d'attraction des villes dans le Grand Est : 87 aires qui regroupent 92 % de la population régionale », *Insee Flash Grand Est* n° 40, octobre 2020.
- Commissariat général à l'égalité des territoires, Observatoire des Territoires, « Géographie des ménages Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2019 », octobre 2019.
- Dossier « Éclairages sur les ménages à niveau de vie médian », *Insee Références* « France, portrait social », édition 2017.

